

NUISANCES AÉRIENNES

ACTE 1 : LA MOTION

Par cette motion votée à l'unanimité le 10 septembre 2002, le Conseil Municipal de NOZAY exprime une position ferme et officielle face aux nuisances aériennes répétées dont notre commune est victime depuis de nombreux mois.

Cette motion a été transmise au préfet, puis remise, lors de la conférence de presse du 13 septembre 2002, au directeur d'ADP (Aéroport de Paris, gestionnaire de l'aéroport d'Orly), pour leur signifier clairement que les 350 à 400 avions qui contournent ou survolent notre commune quotidiennement, perturbent la vie de milliers d'habitants.

Pour information : Les perturbations les plus fortes ont lieu lorsque le vent vient de l'ouest et impose aux avions de décoller face à l'ouest, de contourner notre commune à environ 2,5 km au nord, puis entre 1 et 3 km à l'ouest, et enfin entre 1 et 5 km au sud.

Motion contre les nuisances aériennes du Conseil Municipal de Nozay - mardi 10 septembre 2002

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE
12 SEP. 2002
ARRIVÉE

Depuis mars dernier, notre commune subit des survols beaucoup plus nombreux et surtout sur des zones situées en dehors des servitudes de couloirs aériens autorisés.

Ces fréquents survols, dans le cadre de décollage de l'aéroport d'Orly, face à l'ouest, sont à l'origine d'une gêne sonore et polluante, devenue intolérable pour nos concitoyens et leur famille. (318 vols ont été comptés pour la seule journée du vendredi 28 juillet)

De plus, il est à signaler que ces avions passent à basse altitude au-dessus de notre commune. Sans oublier les infractions de plus en plus nombreuses dans le cas d'atterrissages face à l'est où le couloir n'est pas respecté.

Enfin, les 17 juin et 6 juillet derniers, deux avions de la compagnie CORSAIR ont survolé notre commune à une altitude anormalement basse, suite à des incidents techniques. Ces incidents techniques auraient pu avoir des conséquences très graves. Le risque d'accident est très présent dans les esprits de toute la population.

Par la présente motion, le Conseil Municipal de Nozay interpelle les pouvoirs publics et les autorités responsables pour :

1. Exercer véritablement la surveillance du respect des couloirs aériens et des horaires, faire prononcer les sanctions et en vérifier l'exécution.
2. Reconsidérer le couloir de décollage d'Orly, face à l'ouest, afin que celui-ci coïncide avec le couloir d'approche d'Orly par vent d'Est (survol dans l'axe de l'autoroute A 10 entre Palaiseau et les Ulis).
3. Accélérer les mesures de retrait des avions les plus bruyants du ciel français et les remplacer par des avions à motorisation à meilleure combustion, plus silencieux et moins polluants.
4. Accélérer la mise en place d'un organisme, tel que BRUITPARIF et y associer toutes les villes qui en feront la demande. Doter cet organisme de moyens techniques et financiers en rapport avec les besoins afin de contrôler et prévenir les conséquences sur la santé des populations survolées.

Par ailleurs, le Conseil Municipal s'associe aux Nozéens dans leur lutte contre les nuisances aériennes sur la commune et les invite à se mobiliser pour faire respecter Nozay.

En fonction de la force du vent, les nuisances sonores se décalent, et il n'est pas rare d'essayer de repérer un avion au dessus de nos maisons, alors qu'il est encore en phase de décollage à 3 km à l'ouest.

Ce phénomène sonore est bien connu, brillamment expliqué à la Maison de l'Environnement à Orly (géré

N° 2002.07.13

COMMUNE DE NOZAY
(Essonne)
Canton de Monthéry
Arrondissement de PALAISEAU

Nbre de Conseillers : 26
Nbre de Présents : 21
Nbre de Pouvoirs : 05
Nbre de Votants : 26
Pour : 26
Contre : 00
Nbre de Suffrages Valables : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

12 SEP. 2002

ARRIVÉE

Date de la convocation : 29 août 2002

Objet : Motion contre les nuisances aériennes

L'an deux mil deux, le dix septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Paul RAYMOND, Maire.

Étaient présents : M. RAYMOND, Mme COURTOIS, M. MARGALET, Mme ESCOBAR, M. DUVENT, Mme BOULLEMENT, MM. FOURNES, LE NY, FACHE, Mmes COILLOT, SALAS, MM. SCHAAR, JAQUEN, Mme WACH, Melle PIQUETTE, M. DUBOIS, Mmes MORISSEAU, DEFERT, HAMROUCHE, M. PÉDOUSSAUT, Mme LIFCHITZ

Pouvoirs : M. MEIGNAN à M. MARGALET
M. DUMINIL à Mme SALAS
M. DUPONT à M. RAYMOND
M. CORNILLAULT à Mme BOULLEMENT
Mme FARROBA à Mme ESCOBAR

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme ESCOBAR a été élue Secrétaire de séance.

VU les nuisances aériennes répétées dont notre commune est victime,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de motion et en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la motion ci-jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les Membres présents.

Pour copie conforme au registre en Mairie.

Fait à Nozay, le 11 septembre 2002.

Le Maire,
Paul RAYMOND



Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées le 12 09 02
Et la délibération ayant été reçue par le Représentant de l'Etat le 12 09 02

Le Maire,
Paul RAYMOND



par ADP) sur des stands d'informations à disposition des riverains de l'aéroport, mais ce n'est pas parce que le phénomène est connu, qu'il faut l'accepter et ne rien faire pour améliorer la situation :

- Trop d'avions se rapprochent du centre ville ou le survolent,
- Un avion sur cinq en Ile de France vole trop bas lors de son approche ou après son décollage,
- Trop d'avions ne respectent pas les horaires du couvre feu d'Orly (entre 23h30 et 6h00 du matin).

Par cette motion, le Conseil Municipal de NOZAY a voulu attirer l'attention des autorités sur des problèmes réels dans notre région, et leur signifier que nous ne resterions pas plus longtemps sans réagir.